



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 21 juin 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présente madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2006-910

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 6 JUIN 2006 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 JUIN 2006

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 6 juin 2006 et de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2006 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2006-911

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 23 - 15 731,60 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 23 - 405 973,35 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 22 - 3 454,39 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 20 - 187 421,23 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 23, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 23, la liste des réquisitions numéro 22 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 20 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 23	Pièces de comptes à payer	15 731,60 \$	5 au 9 juin 2006
Liste PD numéro 23	Pièces de comptes à payer	405 973,35 \$	5 au 9 juin 2006
Liste des réquisitions numéro 22	Pièces de comptes à payer	3 454,39 \$	5 au 9 juin 2006
Liste des embauches numéro 20	Embauche de personnel temporaire	187 421,23 \$	29 mai au 2 juin 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 16 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-912 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-22 - 477 021,80 \$ - PÉRIODE DU 1^{er} AU 7 JUIN 2006**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-22 d'un montant total de 477 021,80 \$ pour la période du 1^{er} au 7 juin 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-913 **SOUSSION 2006 SP 148 - DIVERS FOURNISSEURS - SERVICE DE TRANSPORT POUR LES CAMPS DE JOUR - ÉTÉ 2006 - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - 153 569,88 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge, aux firmes suivantes, un contrat pour le service de transport pour les camps de jours de l'été 2006, à savoir :

Autobus Outaouais inc., 545, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour les secteurs d'Aylmer, de Gatineau et de Hull sur la base des prix unitaires pour un montant approximatif de 126 861,08 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 29 mai 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour le secteur d'Aylmer et la seule soumission reçue et conforme pour les secteurs de Gatineau et de Hull;

Les Autobus du Village inc., 65, rue Thibault, Gatineau, Québec, J8L 3Z1, pour les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers sur la base des prix unitaires pour un montant approximatif de 26 708,80 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 29 mai 2006, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72123-515	751,31 \$	Camps culturels secteur ouest // Loc/mach.& véhicules
71141-515	137 143,15 \$	Camps de jour // Loc/mach. & véhicules
04-13493	8 935,54 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71141-499	15 125 \$		Camps de jour // Autres serv. techn.
71141-515		15 125 \$	Camps de jour // Loc/mach. & véhicules

Un certificat du trésorier a été émis le 16 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-914*

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC POUR L'EMBAUCHE D'UN ANIMATEUR DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE - 3 ANS

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec appuie la création de postes d'animateurs en patrimoine dans le cadre du projet Villes et villages d'art et de patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de recherche en aménagement et développement de l'Université Laval appuiera la Ville de Gatineau dans la formation de l'animateur-coordonnateur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville participe au programme Villes et villages d'art et de patrimoine depuis 1998;

CONSIDÉRANT QU'il existe de nombreux dossiers culturels et patrimoniaux devant être traités dans les secteurs d'Aylmer, de Masson-Angers et de Buckingham et que les effectifs actuels sont insuffisants pour mener à bien ces projets;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres désire assurer une présence culturelle dans ces secteurs;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications peut défrayer jusqu'à 17 500 \$ par année pour l'embauche d'un animateur-coordonnateur pendant trois ans :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à faire une demande d'aide financière de 52 500 \$ auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour l'embauche d'un animateur du patrimoine et de la culture pour une durée de trois ans.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente avec la ministre d'État à la Culture et aux Communications.

Le trésorier est autorisé à virer la subvention au budget et à prévoir les sommes nécessaires au budget des années touchées par cette subvention.

De plus, ce comité recommande au conseil d'engager un animateur du patrimoine et de la culture pour une période de trois ans conditionnellement à l'obtention de la subvention du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-915*

SOUTIEN FINANCIER À LA MISE EN PLACE D'UNE MOISSON OUTAOUAIS – 30 000 \$

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires œuvrant pour la sécurité alimentaire doivent répondre à des demandes de plus en plus grandes en raison de l'augmentation de la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le surplus de nourriture des grandes chaînes de Gatineau est acheminé vers les autres « Moisson de Québec » et non dans la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence de rassembler les efforts reliés à la cueillette de nourriture par les groupes communautaires de la ville de Gatineau, car l'Ottawa Food Bank menace de restreindre la redistribution de nourriture à des groupes québécois;

CONSIDÉRANT QUE la Commission Gatineau, Ville en santé a participé aux travaux pour la réalisation d'un plan d'affaires pour identifier la solution gagnante pour bien partager la nourriture et répondre aux besoins d'approvisionnement entre les différents organismes de la région;

CONSIDÉRANT QUE les conclusions de cette étude démontrent clairement la nécessité du démarrage d'une Moisson Outaouais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser une contribution financière de 30 000 \$ pour le démarrage du projet Moisson Outaouais pour l'année 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 30 000 \$ au Centre alimentaire d'Aylmer, organisme fiduciaire du projet Moisson Outaouais, 57, rue du Couvent, local 104, Gatineau, Québec, J9H 3C8 sur présentation de pièces justificatives fournies par le Module de la culture et des loisirs.

Le Module de la culture et des loisirs demandera lors de l'étude du budget 2007, un montant de 30 000 \$ annuellement pour la deuxième et troisième année d'opération de Moisson Outaouais.

Le trésorier est autorisé à puiser à même les imprévus la somme de 30 000 \$ et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
59100-971	30 000 \$	Ville en santé // Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	30 000 \$		Imprévus // Autres
59100-971		30 000 \$	Ville en santé // Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 juin 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-916

EXEMPTION DU COÛT DE LOCATION DU PALAIS DES CONGRÈS AU CLUB DES JEUNES BRANCHÉS À L'OCCASION D'UNE ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS - 9 SEPTEMBRE 2006

CONSIDÉRANT QUE le Club des Jeunes Branchés organise une journée d'activité visant à amasser des fonds pour défrayer les coûts d'opération nécessaires au bon fonctionnement de cet organisme à but non lucratif (O.B.N.L.) ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se tiendra dans les locaux du Palais des congrès :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde un rabais de 50 % sur le coût régulier de location des salles du Palais des congrès à l'occasion d'une activité de levée de fonds pour le compte du Club des Jeunes Branchés qui se tiendra le 9 septembre 2006.

Cette exemption représente un montant de 2 920 \$.

Adoptée

CE-2006-917

SOUSSION 2006 SI 062 - GENIVAR GROUPE CONSEIL INC. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PRÉPARATION D'UN PLAN DIRECTEUR DE SIGNALISATION ROUTIÈRE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 47 200,51 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme GENIVAR Groupe Conseil inc., 500, boulevard Gréber, 3^e étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet « Préparation d'un plan directeur de signalisation routière » au montant total de 47 200,51 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 mars 2006, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2005-968.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
31522-411-51761	44 328,06 \$	Plan directeur signalisation routière // Serv. prof. et génie
04-13493	2 872,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-918

SOUSSION 2006 SP 106 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - RÉFECTION DU CHEMIN PINK - SERVICE D'INGÉNIERIE - 1 545 401,48 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE VAL-TÉTREAU - ALAIN RIEL ET ALAIN PILON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux de réfection du chemin Pink, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 1 545 401,48 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 mai 2006 et ce, étant la plus basse soumission reçue et étant conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30201-004-51762	679 354,01 \$	Réfection du réseau routier - Réseau routier
06-30269-005-51763	772 000,00 \$	Réseau routier 2005 - Réseau routier
04-13493	94 047,47 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-919

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - APPEL D'OFFRES 2006 SP 180 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - INSPECTION ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU POUR LES COMMERCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité nomme les membres du comité de sélection suivants pour la sélection d'une firme d'ingénieurs-conseils pour réaliser les inspections préalables à l'installation de compteurs d'eau, pour rédiger les devis pour la fourniture de compteurs d'eau et pour l'embauche de plombiers et pour effectuer la surveillance des travaux d'installation à savoir :

- monsieur Martin Levêque, responsable de la logistique stratégique, Service des opérations de terrain;
- monsieur Éric Patry, responsable centre-est, Service des opérations de terrain;
- madame Carole Poirier, responsable de la taxation et de la facturation, Service des Finances;
- monsieur Guy Boudreau, chef de division centre-ouest, Service des opérations de terrain, servira de substitut en cas d'absence d'un des membres;
- un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur.

Adoptée

CE-2006-920

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE SUR LES RÉSEAUX D'ÉGOUT COMBINÉS DU BASSIN MORIN, GAGNON, BRAVES-DU-COIN ET PILON - 4 877,06 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie, par la délégation de pouvoir numéro 45996 datée du 9 novembre 2005, a retenu les services de la firme GENIVAR Groupe Conseil inc. pour préparer une étude sur les réseaux d'égout combinés du bassin Morin, Gagnon, Braves-du-Coin et Pilon, contrat numéro 06-06 au montant de 19 992,96 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande un ajustement de 4 877,06 \$ incluant les taxes, représentant le montant nécessaire pour compléter l'étude suite à un ajout au mandat professionnel demandé par l'ingénierie :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement des honoraires professionnels d'un montant additionnel de 4 877,06 \$ incluant les taxes à la firme GENIVAR Groupe Conseil inc. se rapportant à l'étude sur le réseau d'égout combiné du bassin Morin, Gagnon, Braves-du-Coin et Pilon, contrat numéro 06-06.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50003-015-51764	4 580,26 \$	Honoraires professionnels - 2005 ing 03 40 // Étude de bassin
04-13493	296,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11-50003-009	4 580,26 \$		Honoraires professionnels - 2005 ing 03 40 // Programme de protection cathodique
11-50003-015		4 580,26 \$	Honoraires professionnels - 2005 ing 03 40 // Étude de bassin

Un certificat du trésorier a été émis le 16 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-921*
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2007-197*

**ÉCHANGE DES PARCELLES ET TERRAINS - VILLE DE GATINEAU - 170 844
CANADA INC. - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE, DU VERSANT ET
DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - RICHARD CÔTÉ, JOSEPH DE SYLVA ET YVON
BOUCHER**

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a adopté, à sa séance du 21 mars 2006, un rapport du Service d'urbanisme concernant l'acquisition par la Ville de Gatineau de terrains destinés à une utilisation de parc et d'une servitude afin de régulariser la présence d'une conduite d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE ces parcelles de terrains sont la propriété de diverses compagnies représentées par monsieur Camilien Vaillancourt;

CONSIDÉRANT QUE les compagnies représentées par M. Vaillancourt requièrent en contrepartie d'une cession à la Ville, quatre terrains pour construction résidentielle et quatre parcelles non constructibles de petite dimension;

CONSIDÉRANT QUE cet échange favorise la Ville selon l'analyse des valeurs préparée par Michel Paquin, évaluateur agréé en date du 12 janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction est réalisée conformément aux dispositions de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation de biens immobiliers :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de céder à 170844 Canada inc. les lots numéros 3 104 991, 3 104 992, 3 104 993, 3 104 994 et une partie du lot numéro 1 769 910 mesurant 4 220,0 m²;
- d'accepter la cession par 170844 Canada inc. des lots numéros 3 149 161, 3 149 201, 3 104 996, 3 173 127 et d'une servitude de 40,1 m² sur une partie du lot numéro 1 321 629.

Des frais de subdivision au montant de 19 200 \$ excluant les taxes, sont à la charge de la Ville. L'acquéreur assume les frais d'arpentage et des entrées de services pour les lots résidentiels qu'il acquiert. La Ville assume le coût du mandat des évaluateurs agréés au montant de 5 950 \$ excluant les taxes.

Les fonds à cette fin, au montant de 52 771,07 \$ couvrant les frais inhérent à l'échange assumés par la Ville, soit les frais de subdivision et d'évaluation ainsi que la TVQ exigible, seront pris à même le fonds des dépenses en immobilisations, et répartis de la façon suivante :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	51 010,57 \$	Frais inhérent à l'échange
04-13493	1 760,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à puiser à même le produit des dispositions de ces propriétés le montant nécessaire pour enregistrer la transaction d'échange, y incluant tout frais inhérent à l'échange assumés par la Ville, et à effectuer toutes les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

M^e Mario Desnoyers, notaire a été mandaté par 170844 Canada inc. pour procéder à l'acte d'échange aux fins de la présente et 170844 Canada inc. en assume les frais.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-74210	51 010,57 \$		Disposition actifs - propriétés // programme de protection cathodique
03-10110		51 010,57 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // programme de protection cathodique

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-922*

ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 210, BOULEVARD MAISONNEUVE - 200 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2005-109 adoptée le 8 février 2005, acceptait le Plan de redéveloppement urbain de l'Île de Hull et subséquemment la politique concernant la Stratégie de redéveloppement urbain des zones d'interventions prioritaires (SF-2005-109);

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la Ville de Gatineau fasse l'acquisition de l'immeuble situé au 210, boulevard Maisonneuve;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 210, boulevard Maisonneuve a consenti une promesse de vente à la Ville à 114,3 % du montant de la valeur marchande établie par Michel Paquin, évaluateur agréé, en date du 21 avril 2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser l'acquisition de l'immeuble connu comme étant le lot numéro 1 621 487 situé au 210, boulevard Maisonneuve au prix de 200 000 \$ plus TPS et TVQ, si applicables y incluant les conditions suivantes, à savoir :

- l'immeuble doit être livré vacant à la date de prise de possession prévue au plus tard le 1^{er} septembre 2006;

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	200 000 \$	Acquisition de propriété – 210, boulevard Maisonneuve
Futur FDI	2 500 \$	Honoraires professionnels
Futur FDI	<u>25 000 \$</u>	Frais de démolition et autres
TOTAL	<u>227 500 \$</u>	

Le trésorier est autorisé à puiser à même le surplus affecté – Fonds de redéveloppement, les sommes nécessaires afin de donner suite à l'acquisition de la propriété, à la démolition et autres frais pour la mise en valeur des terrains pour fins de redéveloppement. De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le Service de la gestion des édifices et de l'électricité est mandaté pour procéder à la démolition du bâtiment, selon la procédure et la réglementation en vigueur.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-923

SOUMISSION 2006 SP 149 - DIVERS FOURNISSEURS - VÊTEMENTS ET CHAUSSURES - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 55 401,33 \$ POUR UN AN - CONTRAT DE DEUX ANS PLUS UNE ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE OPTIONNELLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de vêtements et chaussures pour le Service de sécurité incendie, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 30 mai 2006, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes, par section, à savoir :

Sections A - Ceintures de pantalons

Martin & Lévesque (1983) inc. pour un montant total de 592,14 \$ incluant les taxes;

Section B - Bas

Les Distributeurs R. Nicholls inc. pour un montant total de 2 818,11 \$ incluant les taxes;

Sections C – Chaussures, F- Gants et H – Vêtements isothermiques

Équipement de Sécurité Universel inc. pour un montant total de 33 880,15 \$ incluant les taxes;

Sections D – Chemises à manches courtes et à manches longues et G – Chandails, genre Woolly-Pooly

Surprenant & Fils pour un montant total de 16 137,90 \$ incluant les taxes;

Section E – Foulards et I – Casquettes

C.L.B. Uniformes inc. pour un montant total de 1 973,03 \$ incluant les taxes.

Le contrat débutera à la date de l'adjudication et se terminera le 31 décembre 2007. À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat sera renouvelé pour une période additionnelle d'une année. Au 1^{er} janvier 2007 et au 1^{er} janvier 2008, s'il y a lieu, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation et sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 30 novembre de l'année précédente.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2007 et 2008, les sommes nécessaires pour l'achat de vêtements et chaussures pour le Service de sécurité incendie.
Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
22200-651-51765	52 029,81 \$	Combat des incendies // Vêtements et access.
04-13493	3 371,52 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-924

SUBVENTION DE 1 000 \$ - CORPORATION DES VOILES D'AYLMER - AUTO-SHOW AYLMEER 2006 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Corporation des voiles d'Aylmer 2006 à l'attention de monsieur Jean-Pierre Sylvestre, 209, rue des Mélèzes, Gatineau, Québec, J9H 1V4, à titre de subvention pour l'Auto-Show Aylmer qui aura lieu du 11 au 13 août 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	309 \$	Frank Thérien - d'Aylmer // Subventions
11402-972	308 \$	André Laframboise - de Lucerne // Subventions
11403-972	308 \$	Alain Riel - de Deschênes // Subventions
11418-972	50 \$	Marc Bureau – maire // Subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-925 **SUBVENTION DE 500 \$ - ÉCOLE DU LAC-DES-FÉES - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'École du Lac-des-Fées à l'attention de madame Lise Duguay, directrice, 4, rue Camille-Gay, Gatineau, Québec, J8Y 2K5, à titre de subvention dans le cadre du projet « Embellissons notre école ».

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	500 \$	Patrice Martin – de Wright-Parc-de-la-Montagne // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-926 **SOUSSION 2006 SP 129 - LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC. - TRAITEMENT DE FISSURES 2006 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 374 505,39 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Groupe Lefebvre M.R.P. inc., 210, rue Roy, St-Eustache, Québec, J7R 5R6, pour le traitement des fissures 2006 au prix de 2,28 \$ le mètre linéaire incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 17 mai 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
39100-521-51766	351 714,36 \$	Support technique - transport-scellement // Fissures entr. rép./infras.
04-13493	22 791,03 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-927 **SOUSSION 2006 SI 140 - TECSULT INC. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN PINK - SERVICE D'INGÉNIERIE - 89 892,04 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Tecsuit inc., 569, boulevard Saint-Joseph, bureau 204, Gatineau, Québec, J8Y 4A1, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour effectuer la surveillance des travaux de réfection du chemin Pink, au montant total approximatif de 89 892,04 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 mai 2006, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2005-968.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30269-005-51767	84 421,54 \$	Réseau routier 2005 - Réseau routier
04-13493	5 470,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-928

SOUSSION 2006 SI 130 - TECSULT INC. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE FISSURES 2006 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 53 544,14 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Tecsumt inc., 569, boulevard Saint-Joseph, bureau 204, Gatineau, Québec, J8Y 4A1, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour effectuer la surveillance des travaux de traitement de fissures en 2006, au montant total approximatif de 53 544,14 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 mai 2006, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2005-968.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
39100-411-51768	50 285,64 \$	Support technique- transport-scellement // Fissures // Serv. prof. et génie
04-13493	3 258,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
39100-521	50 285,64 \$		Support technique- transport-scellement // Fissures // Entr. rép./Infras.
39100-411		50 285,64 \$	Support technique- transport-scellement // Fissures // Serv. prof. et génie

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-929

SUBVENTION DE 150 \$ - ASSOCIATION DE SOCCER DE HULL - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE VAL-TÉTREAU ET DE L'ORÉE-DU-PARC - ALAIN PILON ET LOUISE POIRIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'Association de soccer de Hull, 34, rue du Chêne-Rouge, Gatineau, Québec, J8Y 6J5, à titre de subvention pour l'équipe Dynamo de Hull U-12.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc // Subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-930

SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU PLATEAU « LES MARDIS CLASSIQUES » - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Plateau à l'attention de monsieur André Paquin, président, 93, rue de la Gravité, Gatineau, Québec, J9A 2Z4, à titre de subvention pour les Mardis Classiques qui auront lieu du 11 juillet au 15 août 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	1 000 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-931

SUBVENTION DE 450 \$ - DÉVELOPPEMENT VIEUX-HULL - CABINET DU MAIRE ET DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - MARC BUREAU ET DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de Développement Vieux-Hull à l'attention de madame Dominique Myre, directrice, 66, rue Saint-Jacques, Gatineau, Québec, J8X 2Y8, à titre de subvention.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	150 \$	Marc Bureau – maire // Subventions
11408-972	300 \$	Denise Laferrière - de Hull // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-932

SUBVENTION DE 150 \$ - FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER ET CENTRE D'ACCUEIL DE PAPINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de la Fondation du Centre hospitalier et Centre d'accueil de Papineau à l'attention de madame Linda Raby, 50, rue Bélanger, Gatineau, Québec, J8L 2M4, à titre de subvention pour le financement d'équipements médicaux spécialisés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	150 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-933

SUBVENTION DE 105 \$ - CLUB OPTIMISTE AYLNER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 105 \$ à l'ordre du Club Optimiste Aylmer à l'attention de monsieur Marcel Rainville, C.P. 335, Gatineau, Québec, J9H 5E4, à titre de subvention pour une activité dans le cadre d'un programme d'échange étudiants qui aura lieu le 10 juillet 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11402-972	105 \$	André Laframboise - de Lucerne // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-934

SOUMISSION 2006 SP 092 - MSC RÉHABILITATION INC. - RÉHABILITATION DE L'ÉGOUT COMBINÉ - RUE AMHERST - SERVICE D'INGÉNIERIE - 1 398 347,42 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme M.S.C. Réhabilitation inc., 2145, rue Michelin, Laval, Québec, H7L 5B8, pour les travaux de réhabilitation de l'égout combiné sur la rue Amherst, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 1 398 347,42 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 24 avril 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30274-004-51769	1 200 000,00 \$	Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout // Égout rue Amherst
06-30335-006-51770	113 249,12 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc // Égout rue Amherst
04-13493	85 098,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30274-016	303 784 \$		Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout // Drainage ruisseau Moore
06-30274-004		303 784 \$	Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout // Égout rue Amherst

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-935

SOUSSION 2006 SP 087 - DESSAU-SOPRIN INC. - SERVICES PROFESSIONNELS - LIEU D'ÉLIMINATION DES NEIGES USÉES - 250, RUE CHARLES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 103 522,50 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOUE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Dessau-Soprin inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des documents de soumission détaillés (plans et devis) respectant les plans conceptuels préparés par ces derniers et conformément au projet autorisé par le certificat émis le 20 janvier 2006 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et incluant la surveillance avec résidence des travaux, pour un montant total de 103 522,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 mai 2006, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2005-968.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30275-002-51771	97 222,50 \$	Aménagement de dépôts à neige // Honoraires professionnels
04-13493	6 300,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2006.

Adoptée

Monsieur le maire Marc Bureau quitte son siège et monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président agit à titre de président.

CE-2006-936

ENGAGEMENT DE MADAME MARIA BERGERON AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ACHATS ET À L'INVENTAIRE, SERVICE DES FINANCES, DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé aux achats et à l'inventaire au Service des finances, division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances, (poste numéro N-2006-004 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement de madame Maria Bergeron au poste de préposé aux achats et à l'inventaire au Service des finances, division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances.

La date d'entrée en fonction de madame Maria Bergeron sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Bergeron sera celui de la classe + que 12 mois de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-937

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE HUIT POLICIERS AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR, SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler huit postes d'agent-patrouilleur au Service de police :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de messieurs Dominique Baux, Tommy Pelletier, Mathieu Lasalle-Boudria, Christian Tremblay, Jason Mercier, Joël Larente et de mesdames Marie-Ève Hélie et Andrée-Anne Maltais au poste d'agent-patrouilleur au Service de police.

Les personnes précitées sont assujetties à une période d'essai de 12 mois et leur date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de ces employés sera celui de la classe d'agent, 1^{er} échelon de la convention collective des policiers en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-938

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR LUC BEAUDOIN AU POSTE D'INSPECTEUR À LA DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES, SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'inspecteur à la division des enquêtes criminelles au Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Luc Beaudoin au poste d'inspecteur à la division des enquêtes criminelles au Service de police.

Monsieur Luc Beaudoin est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Luc Beaudoin sera celui d'inspecteur selon la politique salariale et les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-116 – Police – Enquêtes – État-major/policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-939

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR GUY BERTHELOTTE AU POSTE D'INSPECTEUR, DIVISION DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE, SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'inspecteur à la division de la sécurité communautaire au Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Guy Berthelotte au poste d'inspecteur à la division de la sécurité communautaire au Service de police.

Monsieur Guy Berthelotte est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Guy Berthelotte sera celui d'inspecteur selon la politique salariale et les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21300-116 – Police – Communautaire – État-major policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-940

PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME LISE CHARETTE AU POSTE DE TECHNICIEN-RÉMUNÉRATION, SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, SECTION RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien-rémunération au Service des ressources humaines, section rémunération et avantages sociaux, (poste numéro 337 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Lise Charette au poste de technicien-rémunération au Service des ressources humaines, section rémunération et avantages sociaux.

Madame Lise Charette est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Charette sera celui de la classe 7, 5^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-112 – Ressources humaines – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-941

OCTROI D'UN CONGÉ PARENTAL À MONSIEUR ROCH LÉPINE, TECHNICIEN AUX PERMIS, CENTRE DE SERVICES D'AYLMER, SECTION URBANISME

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roch Lépine, technicien aux permis au Centre de services d'Aylmer, section urbanisme a déposé une demande de congé parental à compter du 10 juillet jusqu'au 3 novembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la *Loi sur les normes du travail* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à monsieur Roch Lépine, technicien aux permis au Centre de services d'Aylmer, section urbanisme un congé parental à compter du 10 juillet jusqu'au 3 novembre 2006.

Adoptée

CE-2006-942

MESURE DISCIPLINAIRE EMPLOYÉ 105317

CONSIDÉRANT l'événement survenu le 19 janvier 2006;

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette enquête a démontré que le comportement et l'attitude de l'employé 105317 étaient inacceptables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'imposer une mesure disciplinaire;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure disciplinaire imposée à l'employé 105317 prend la forme d'une suspension sans solde de trois jours, soit 24 heures. Les dates seront déterminées, ultérieurement, par le Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la mesure disciplinaire imposée à l'employé 105317 par les représentants de la Ville.

Adoptée

CE-2006-943

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE BLE-06-05
CONCERNANT LA PROCÉDURE DE MÉDIATION PRÉARBITRALE DES
GRIEFS VISÉS PAR LA LETTRE D'ENTENTE BLE-05-09**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs griefs ont été déposés par le Syndicat des cols bleus de Gatineau – CSN pour les années 2004 et 2005;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu, lors de négociation, de traiter globalement l'ensemble des griefs déposés en limitant le recours à l'arbitrage;

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'entente portant le numéro BLE-05-09 a été signée en date du 19 octobre 2005 pour la suspension de délais du traitement des griefs déposés;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de griefs à traiter est important, les parties ont convenu d'une procédure spéciale de médiation préarbitrale des griefs déposés pour les années 2004 et 2005 afin d'en favoriser le traitement, voire le règlement, le cas échéant;

CONSIDÉRANT le projet de lettre d'entente BLE-06-05 intervenu entre les parties :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général, la directrice générale adjointe et le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente BLE-06-05.

CE-2006-944*

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2005-1003 -
MODIFICATIONS DES STRUCTURES ORGANISATIONNELLES DU SERVICE
D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU
TERRITOIRE ET DES CENTRES DE SERVICES D'AYLMER, DE HULL, DE
GATINEAU, DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2005-587 adoptée le 21 juin 2005, a accepté les modifications des structures organisationnelles du Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire et des Centres de services d'Aylmer, de Hull, de Gatineau, de Buckingham et de Masson-Angers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorisait le transfert aux Centres de services, de l'ensemble des activités, des postes et des ressources liés à la planification courante et à la division inspection étant sous la responsabilité du Service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorisait le transfert des postes de chef de section du Service d'urbanisme aux Centres de services d'Aylmer, de Hull, de Gatineau et le poste de responsable aux Centres de services de Buckingham et de Masson-Angers;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de modifier l'appellation des titres des chefs de section et du responsable telle qu'elle était avant ce transfert :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes :

Centres de services d'Aylmer, de Hull et de Gatineau :

- changer le titre de chef de section pour le titre de chef de division, section urbanisme

Centres de services de Buckingham et de Masson-Angers :

- changer le titre de responsable à coordonnateur en urbanisme, section urbanisme.

Ce comité modifie sa résolution numéro CE-2005-1003 adoptée le 15 juin 2005 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2005-587 adoptée le 21 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-945*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS ET AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE BLC-06-08

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. afin de régler le grief numéro 2005-17 et la requête logée en vertu de l'article 39 du *Code du travail du Québec* (contestation d'affichage de poste au statut de cadre);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les représentants et mandataires patronaux de la Ville à signer le projet de lettre d'entente;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la structure organisationnelle du Module de la culture et des loisirs afin de mieux refléter le changement apporté suite au règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, la directrice générale adjointe, le directeur du Module de la culture et des loisirs ainsi que le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente BLC-06-08 conclue avec le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. visant à régler le litige et le grief numéro 2005-17;
- d'accepter la conversion du poste cadre actuellement vacant de Responsable – Commission, Gatineau Ville en santé à Agent - Commission, Gatineau Ville en santé comme poste col blanc;
- d'autoriser le Service des ressources humaines à modifier l'organigramme du Module de la culture et des loisirs afin de refléter ce changement-conversion de poste.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-59100-112 - Ville en santé - Cols blancs - Réguliers

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
59100-115	66 830 \$		Ville en santé // Réguliers/non-syndiqués
59100-122		11 830 \$	Ville en santé // Suppl. rég./blancs
59100-112		55 000 \$	Ville en santé // Réguliers/blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 16 juin 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

CE-2006-946*

Adoptée

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire a présenté un rapport justifiant des modifications à la structure organisationnelle afin de maintenir le niveau de service requis pour la gestion des programmes de rénovation de bâtiments :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'apporter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire :

- créer deux postes d'agent de programmes dans la division programmes et projets de développement;
- créer un poste de commis spécialisé dans la division programmes et projets de développement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-63970-112 – Programme PRQ frais et subventions versées – Réguliers – Cols blancs.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-947*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances, Module de l'administration et des finances a remis un rapport justifiant les modifications à sa structure organisationnelle afin de garantir le maintien d'une bonne efficacité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'apporter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service des finances, Module de l'administration et des finances :

Abolition de poste :

- Secrétaire spécialisée (numéro 237 au plan d'effectifs des cols blancs)

Création de poste :

- Secrétaire (numéro N-2006-041 au plan d'effectifs des cols blancs)

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Finances – Réguliers – Cols blancs.

Division revenus : retirer le poste de technicien actuellement sous la responsabilité du responsable de la facturation et de la taxation et le transférer sous la responsabilité du chef de division.

Division de la planification financière : déplacer le poste de commis administratif sous la responsabilité du responsable de la fiscalité municipale.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des finances, Module de l'administration et des finances.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-948

ENTENTE DE DÉPART DE MONSIEUR JEAN BOURGET, AVOCAT, SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Bourget, avocat au Service des affaires juridiques a signé une entente de terminaison d'emploi à compter du 14 septembre 2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'entente de terminaison intervenue entre monsieur Jean Bourget et la Ville de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente de terminaison d'emploi laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2006.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif